

Résultats enquête CIR / CII

Crédit Impôt Recherche / Crédit Impôt Innovation

5 novembre 2025

Au sommaire	p.
A propos de France Innovation et de l'ASRC	3
L'approche	4
Profil des répondants	8
Les dépenses de sous-traitance	11
L'impact des nouvelles mesures	14
CIR/CII : est-ce important ?	15
Commentaires	16
Contacts	18

5 novembre 2025

L'Association France Innovation

Créée en 2017 à l'initiative de l'ASRC, l'Association réunit aujourd'hui plus de 850 membres. La diversité des entreprises (métiers, secteurs, fonctions dans la chaîne de valeur) présentes permet d'avoir une version très large des différentes dynamiques.

www.france-innovation.fr

L'Association des Sociétés de Recherche sous Contrat (ASRC)

Sous cette forme depuis 2000 mais issue de l'ASIRDI (1982), l'ASRC regroupe les Sociétés de Recherche sous Contrat (SRC), entreprises dont une partie de leurs activités est consacrée à des travaux de R&D&I pour le compte de tiers (start-ups, PME, ETI, grandes entreprises). Leurs compétences pointues, largement reconnues, au service de l'industrie s'appuient sur des activités de R&D de ressourcement.

www.asrc.fr

Les dispositifs Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit Impôt Innovation (CII) font l'objet très régulièrement de critiques et de prises de position variées. Son coût pour la puissance publique n'y est pas étranger.

France Innovation et l'ASRC ont souhaité lancer cette enquête afin de recueillir, dans un premier temps, l'avis de nos membres avec une approche quantitative. Il s'agit d'une consultation et non d'une étude d'impact sur ces mécanismes. Très vite, au regard du succès de l'enquête, nous avons diffusé plus largement. D'autres associations ont également relayé l'initiative. Nous les en remercions et les citons bien volontiers :
ANRT, France Deeptech, AFSSI, Start Industrie et ACI.

A l'heure des débats au Parlement, au Gouvernement et dans un contexte économique très délicat, l'enquête apporte un éclairage quant à la portée générale du CIR et du CII mais également sur des points spécifiques que sont notamment la sous-traitance (deux rapports récents suggèrent de supprimer ou de réduire les dépenses de sous-traitance) et l'impact des mesures 2024 mises en œuvre en 2025.

Les pages suivantes sont basées sur les réponses collectées entre le 3 octobre et le 19 octobre 2025.

Au total, 739 réponses.

Sur ces 739 réponses, 87 ont été écartées (réponse négative à la question « Avez-vous des activités de recherche, développement technologique et innovation (R&D&I) »).

Dans un second temps, ont également été écartées des réponses en doublon (basé sur adresse email et/ou nom de la société).

Ainsi, 631 réponses ont été analysées (dont 496 entreprises identifiées et 478 courriels). 1 seule réponse par entreprise a été prise en compte.

Au-delà des questions à réponses fermées, une question ouverte « commentaires » a été analysée.

A noter également que 16 entretiens ont été menées avant, pendant et après l'enquête.

Par ailleurs, il a été observé que l'âge tout comme la taille de l'entreprise n'ont qu'une incidence marginale (voire non démontrée) sur les réponses aux questions fermées.

Effectifs	Nb répondants	% répondants
TPE (de 0 à 19 salariés)	384	61 %
PME (de 20 à 249 salariés)	166	26 %
ETI (de 250 à 4999 salariés)	45	7 %
Grande entreprise (> 5000 salariés)	30	6 %

Les enquêtes du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace indiquent qu'environ 85% des bénéficiaires CIR/CII sont des TPE et PME. Ici, dans notre échantillon, TPE/PME représente 87%.

Age de l'entreprise	Nb répondants	% répondants
De 0 à 5 ans	124	20 %
De 5 à 10 ans	141	22 %
De 10 à 20 ans	148	24 %
Plus de 20 ans	218	34 %

80% des répondants sont bénéficiaires du CIR (508)

39% des répondants sont bénéficiaires du CII (244)

31% des répondants sont bénéficiaires du CIR et du CII (196)

11% des répondants ne déclarent pas de CIR ou de CII (71).
Pour la suite de l'analyse, ces 11% (soit 71 répondants) ont été écartés.
Ils seront néanmoins réintégrés pour l'analyse de certaines questions.

Sur la base des 560 répondants concernés (bénéficiaires CIR et/ou CII)

68 % déclarent des dépenses de sous-traitance confiée à un organisme privé agréé ou à un organisme public

58 % déclarent des dépenses de sous-traitance confiée à un organisme privé agréé

47 % déclarent des dépenses de sous-traitance confiée à un organisme public

37 % déclarent des dépenses de sous-traitance confiée à des organismes privés agréés et des organismes publics

31 % ne déclarent pas ce type de dépenses

Sur la base des 560 répondants concernés (bénéficiaires CIR et/ou CII)

**75,2 % considèrent que l'éligibilité au CIR/CII
des dépenses de travaux externalisés est
très importante ou importante.**

- Les dépenses de sous-traitance représentent environ 12,8 % (source MESR 2023 sur données 2021).
- La suppression de l'éligibilité de ce type de dépenses dans le CIR /CII semble être une fausse bonne idée d'économie voire la garantie d'un coût supplémentaire.
- En effet, si les bénéficiaires du CIR/CII externalisent, de façon schématique, c'est soit parce que ces travaux de R&D leur coûtent moins chers en externe qu'en interne, soit parce qu'elles n'ont pas les compétences pour les mener en interne.
- Même si elle s'appelle sous-traitance, la collaboration a un aspect pluri-disciplinaire pourtant fécond. Au-delà du coût et des compétences, cela permet d'ouvrir la voie à plus d'innovation de rupture. *« quand on le fait soit même on a beaucoup plus tendance à reprendre les mêmes pistes car on réutilise plus le savoir faire existant »*
- Supprimer les dépenses de sous-traitance, c'est inciter les entreprises à faire des choix en matière de pilotage de sa R&D&I en fonction d'un dispositif fiscal voire une incitation à trouver des prestataires loin de nos frontières.
- C'est aussi oublier que cela viendrait fragiliser un tissu de PME et d'ETI qui œuvrent en tant que prestataires de R&D et qui assurent dans leur champ la continuité des compétences et la garantie d'être à l'état de l'art international

Les calculs du CIR (baisse des frais généraux, arrêt du dispositif jeunes docteurs, non éligibilité des dépenses brevets) et du CII (arrêt des frais de fonctionnement, baisse du taux) ont évolué. Est-ce que cela a un impact dans vos efforts de R&D&I ?

Non – augmentation des dépenses R&D	12 %
Non – même niveau de dépenses	23 %
Oui – baisse entre 0 et 5 %	11 %
Oui – baisse entre 5 à 10 %	19 %
Oui – baisse entre 10 à 20 %	17 %
Oui – baisse supérieure à 20 %	19 %

2 répondants sur 3 déclarent que les évolutions actées en 2024 et mises en œuvre en 2025 se traduisent par **une baisse de leurs dépenses de R&D&I en 2025**

Pour le financement de la recherche, du développement technologique et l'innovation de votre entreprise, le CIR/CII, c'est :

Indispensable	56 %
Très important	37 %
Moyennement important	4 %
Faiblement important	2 %

93 % des répondants déclarent que le CIR/CII est essentiel pour le financement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation de l'entreprise

202 commentaires libres ont été déposés sur 631 réponses analysées

Ce qui revient souvent :

- Le CIR tout comme le CII :
 - des outils *déterminants* pour la *compétitivité*,
 - incitant à *prendre des risques*,
 - *favorisant le recrutement*,
 - de nombreux projets à fort *impact* n'auraient pas vu le jour
 - la *stabilité* est *primordiale*

202 commentaires libres ont été déposés sur 631 réponses analysées

Ce qui revient également :

- Les évolutions actées en 2024 et mises en œuvre ont été *pénalisantes* immédiatement ou avec un contre-coup attendu en 2026.
- Le délai de remboursement est jugé beaucoup *trop long* plongeant dans une forme d'*incertitude* pesant sur la *trésorerie*.
- L'accroissement de la documentation nécessaire et la complexité inhérente
- L'incertitude quant aux contrôles et des litiges avec l'administration en raison d'interprétations qui apparaissent comme arbitraires (64 % des 560 répondants bénéficiaires du CIR/CII indiquent avoir eu un contrôle de l'administration sur leur dossier).
- Le délai d'instruction des demandes d'agrément pour les prestataires privés en augmentation et des refus, eux aussi en augmentation, souvent incompris. (dans l'enquête, 161 des répondants sont agréés CIR et/ou CII)

Contacts

contact@france-innovation.fr / contact@asrc.fr

octobre 2025